



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 14020

Texte de la question

M. Arthur Dehaine appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le geste désespéré de six Tibétains ayant engagé une grève de la faim illimitée pour faire reconnaître par les Nations Unies et la Communauté internationale les droits de leur pays. Depuis le 10 mars dernier, jour du trente-neuvième anniversaire du soulèvement national du peuple tibétain de 1959, cinq hommes et une femme, âgés de vingt-cinq à soixante-dix ans, ont entamé, au nom de l'ensemble du peuple tibétain, une grève illimitée de la faim à Jantar Mantar (New Delhi, Inde). Par ce geste non violent, ils entendent protester contre l'occupation coloniale de leur pays par la Chine et l'aggravation inquiétante de la situation des droits de l'homme au Tibet. Ils en appellent au secrétaire général des Nations Unies et aux gouvernements pour que les recommandations formulées par la Commission internationale des juristes, en décembre dernier, soient appliquées (reprise du débat à l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question du Tibet en se basant sur ses résolutions de 1959, 1961 et 1965 ; nomination d'un rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies chargé d'enquêter au Tibet ; organisation d'un référendum au Tibet sous la supervision des Nations Unies, etc.). En conséquence, il le remercie, premièrement, de vouloir bien l'informer de la situation de ces grévistes de la faim à New Delhi, lesquels reçoivent de très nombreux soutiens de l'opinion publique internationale, lorsque celle-ci est informée. Deuxièmement, il en profite pour lui demander si la France apporte d'ores et déjà une aide directe aux communautés tibétaines exilées, principalement en Inde, car celles-ci sont parfois dans une situation humanitaire très délicate. Troisièmement, il le prie de vouloir bien lui indiquer quelles propositions concrètes il pourrait faire à ses interlocuteurs chinois lors de son prochain voyage à Pékin, pour faire avancer la question du Tibet en vue d'une résolution pacifique et pour que le jeune Panchen-Lama, Gendhun Choekyi Nyima, âgé de neuf ans et considéré comme le plus jeune prisonnier politique du monde, soit enfin libéré.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre sur la situation des six Tibétains exilés en Inde ayant entamé une grève de la faim illimitée, sur l'aide de la France destinée à cette communauté dans le domaine humanitaire et sur son action concernant le jeune garçon reconnu par le dalaï-lama comme étant la réincarnation du panchen-lama. Concernant la situation des grévistes de la faim, la France déplore profondément le décès de l'un d'entre eux, dans la nuit du 28 au 29 avril dernier, dans des conditions tragiques. Les cinq réfugiés tibétains qui avaient entamé une nouvelle grève de la faim le 28 avril dernier ont, quant à eux, cessé leur action le 15 mai. S'agissant de l'aide apportée par la France à la communauté tibétaine, l'aide humanitaire directe fournie est une aide d'extrême urgence et donc ponctuelle. Mais le Gouvernement français soutient également, au Tibet ainsi qu'en Inde et au Népal, l'action d'organisations non Gouvernementales dans les domaines sociaux et éducatif (mise en place de centres médicaux, réhabilitation de camps d'enfants tibétains, par exemple), même si ces crédits restent limités. Le Gouvernement français examine cependant tout projet dont il est saisi concernant le Tibet. Il souhaite approfondir et développer ces actions de coopération en faveur de la population tibétaine. Enfin, concernant le jeune enfant reconnu par le dalaï-lama comme étant la

réincarnation du panchen-lama, il n'appartient pas à la France de faire des propositions. La position générale de la France et de l'Union européenne sur le Tibet est bien connue : elle appelle au dialogue entre le dalaï-lama et la Chine et de se prononcer en faveur de la préservation de l'identité culturelle et religieuse du Tibet. Cela implique naturellement que ce enfant puisse être libre de ses mouvements. Le Gouvernement note que les autorités chinoises ont, à plusieurs reprises, indiqué que l'intéressé poursuivait une scolarité normale et était en bonne santé. Le ministre des affaires étrangères n'a pas le projet d'effectuer prochainement de voyage en Chine. Mais le Premier ministre, qui doit y effectuer une visite officielle en septembre, ne manquera pas d'évoquer, à cette occasion, les préoccupations exprimées par la représentation parlementaire sur la situation générale des droits de l'homme en Chine, y compris au Tibet.

Données clés

Auteur : [M. Arthur Dehaine](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14020

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2420

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3735